

**UNION IMMOBILIERE DES ORGANISMES
DE SECURITE SOCIALE DE LA NIEVRE**

83 rue des Chauvelles
58000 NEVERS

**AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION
ET DE LA SALLE DE CONSEIL**

83 rue des Chauvelles
58000 NEVERS

**C.C.T.P.
Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**LOT N°3
REVETEMENT DE SOLS SOUPLES**

Mai 2026

Architecte :



SARL LMN ARCHITECTES
2, rue de la Monnaie – 03160 Bourbon l'Archambault
Email : LMNARCHI@LMN-ARCHITECTES.FR

Tél. : 04.70.67.07.25

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.1 GÉNÉRALITÉS REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.1.1 SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ

Il est rappelé à l'entreprise que dans le cadre de son marché, elle doit le respect des prescriptions de l'article " Sécurité et protection de la santé " des généralités tous corps d'état du présent CCTP .

Le chantier est soumis à la législation sur la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé. Chaque entreprise doit prendre toutes dispositions nécessaires pour respecter ses obligations dans ce domaine.

3.1.2 GÉNÉRALITÉS REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.1.2.1 NORMES ET REGLEMENTS

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission (DTU, Normes, Arrêtés, Décrets, etc...) et notamment :

Selon les D. T . U. et plus particulièrement :

- 53 - Revêtements des sols collés et cahier des charges.

Selon les normes françaises et plus particulièrement :

- N.F. G 00012 à 35003 - Revêtements des sols textiles

- N.F. S 31 010- Mesure du bruit.

Selon les arrêtés et décrets et plus particulièrement :

- Le décret 65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment de le Bâtiment et les Travaux Publics.

Selon les règles professionnelles de préparation des supports béton en vue de la pose des revêtements de sols minces (Janvier 1976)

Selon les cahiers des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces.

Selon les notices sur le classement UPEC des locaux, éditées par le C.S. T .B., de mai 1978.

Selon les extraits techniques des agréments C.S.T.B. "des matériaux, des colles employées, des enduits de ragréage".

Les matériaux employés devront correspondre aux catégories prévues dans les paragraphes qui suivent, et ils seront de qualité bon choix, teintes uniformes et bien calibrés.

3.1.2.2 REMARQUE IMPORTANTE

Les présents documents constituent une description générale des conditions d'exécution et des ouvrages à prévoir. Certains détails ou spécifications techniques peuvent être formulés d'une façon non explicite ou seulement omise, sans supprimer pour autant l'obligation de l'entreprise à les prévoir dans le cadre de la terminaison complète et effective des travaux. L'entrepreneur du présent lot ayant eu en main pour établissement de son étude un dossier complet comprenant tous les plans et les descriptifs de tous les lots, ne pourra prétendre à aucune indemnité ou plus-value, en cas d'omission d'une prestation.

3.1.2.3 PROTECTION

Toutes les précautions seront prises pour la protection des revêtements de sols et muraux pendant leur exécution, et jusqu'à la réception provisoire des travaux, y compris leur nettoyage.

3.1.2.4 TOLÉRANCE DE POSE

Elle sera celle déterminée par le D.T.U.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.1.2.5 ÉCHANTILLONS

L'entrepreneur devra fournir des échantillons des différents matériaux proposés, à l'approbation de l'Architecte.

De plus il pourra être prélevé, en présence du Maître d'Oeuvre, des échantillons d'ouvrages à des fins d'expertise. Dans le cas où les ouvrages seraient de qualité inférieure à celles précisées au marché, l'ensemble de la livraison serait refusé, y compris les quantités déjà posées.

3.1.2.6 COLLE POSE

Les colles employées devront être agréées, conformes aux prescriptions du Fabricant des sols, quand à la nature des matériaux qui les constituent et des qualités requises.

3.1.2.7 ACCEPTATION DES SUPPORTS

L'entrepreneur de ce lot devra avant tout commencement de travail, reconnaître les lieux, vérifier la planimétrie des sols et murs sur lesquels il a à effectuer ses ouvrages. Sa visite sera effectuée contradictoirement avec les entrepreneurs concernés : maçonnerie, plâtrerie et en présence soit du Maître d'oeuvre ou de son représentant.

Il sera vérifié en plus de la planéité :

- La qualité des surfaces (siccité)
- L'altitude brute, par rapport à l'altitude finale à obtenir
- La terminaison des poses de fourreaux ou traversées de plancher des autres corps d'état

S'il y avait contestation, elle figurerait dans le carnet de P.V. du Maître d'oeuvre et seuls les entrepreneurs concernés devraient à l'entrepreneur de ce lot, les frais de ragréage éventuels.

L'exécution des revêtements constitue l'acceptation de fait et rend seul l'entrepreneur du présent lot responsable et l'obligera à reprendre à ses frais toutes malfaçons.

3.1.2.8 CONTENU DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit :

- Le nettoyage des sols avant travaux proprement dits
- La protection nécessaire avant, pendant et après la pose des revêtements jusqu'à réception.
- La présentation d'échantillons avant pose, pour agrément par le Maître de l'ouvrage ou le Maître d'oeuvre.
- Le changement de revêtement de sol se fera au milieu de la feuillure des portes.

3.1.2.9 MARQUES ÉCHANTILLONS

L'entrepreneur est tenu de présenter sa proposition avec des matériaux, appareils, accessoires de la marque, modèle et référence fixés au présent C.C.T.P., coloris des matériaux aux choix de l'Architecte sans plus value.

Toutefois la possibilité de proposer un autre choix de matériaux est laissée à l'entrepreneur sous conditions que l'esthétique et les performances demandées soit équivalentes à la prescription initiale.

L'entrepreneur devra présenter pendant la période de préparation, à la date fixée par le Maître d'Oeuvre, un échantillonnage de matériel fabriqués qui lui seront demandés. Ces échantillons resteront exposés jusqu'à la fin du chantier.

En complément, l'entreprise devra demander à l'Architecte de définir le choix des coloris avant tout commande. Elle ne pourra arguer de retard si sa commande n'a pas été faite assez tôt (en fonction des délais de livraison des fabricants et des dates de mise en oeuvre).

3.1.2.10 CALCUL DES QUANTITÉS

Les surfaces des différents revêtements seront calculées "en surface libre" mise en oeuvre. Les prix comprendront tous les travaux, accessoires, déchets, pertes, fournitures, arasements, finition, etc...

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.1.2.11 CHAUFFAGE DES LOCAUX

L'entrepreneur du présent lot doit le chauffage des locaux concernés par les travaux de ce lot afin de respecter le planning contractuel, la mise en place du moyen de chauffage sera considéré incluse dans les prix unitaires.

3.1.2.12 ÉVACUATION DES GRAVATS

Chaque entreprise à la charge de l'évacuation de ses gravois. La valeur des gravois sera considéré incluse dans les prix.

Un nettoyage journalier sera assuré par chaque entreprise, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. Chaque entreprise doit enlever du chantier, les matériaux excédentaires, les installations de chantier et les déchets de toutes natures.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

3.1.2.13 COORDINATION T.C.E.

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état. Il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions entraînées, en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé.

3.1.2.14 ÉTUDES

Le dossier a été établi dans le cadre d'une mission de base VISA, l'ensemble des pièces remises aux entreprises, sont des documents de principe, tant en plans, qu'en dimensions et qu'en prescriptions.

Les entreprises ont à leur charge les calculs, les plans d'exécution et les options définitives du système constructif des matériels et matériaux qui seront à soumettre à l'approbation du Maître d'Ouvrage et de l'équipe de conception avant tout démarrage d'exécution.

L'ensemble des pré-dimensionnements et des sections étant donné à titre indicatif et non définitif, la fonction de calcul ultime est du ressort de l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra faire exécuter par l'ingénieur de son choix et à ses frais, les études nécessaires pour lui permettre l'exécution de ses ouvrages. Etudes comprenant les plans d'exécution et d'atelier ou de "chantier".

Le prix de ces plans sera considéré incluse dans les prix unitaires, sauf article spécifique.

Les plans d'exécutions devront être visés par l'architecte.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.2 REVETEMENT DE SOLS SOUPLES AU SOUS-SOL -1

3.2.1 ARRACHAGE DU REVETEMENT DE SOL SOUPLE EXISTANT

Arrachage du revêtement de sol souple existant comprenant :

- la protection des ouvrages attenants conservés (sol, parois, plinthes, menuiseries, etc...).
- tous les matériels nécessaires et adaptés à ces travaux.
- la dépose et l'évacuation de tous les ouvrages accessoires tels que couvre-joints, seuils, etc... non conservés.
- l'arrachage des revêtements de sols souples.
- la découpe proprement le long de plinthes existantes conservées.
- le grattage de la colle.
- l'arrachage du ragréage.
- le nettoyage et le dépoussiérage complet des surfaces.
- le chargement et l'évacuation des gravats à la décharge.

Localisation:

Au sous-sol -1 de l'EXISTANT : dans salle de restauration, office, détente 1, machines à café et salon.

3.2.2 SYSTEME BARRIÈRE ANTI-REMONTÉES D'HUMIDITÉ

Fourniture et pose d'un système de barrière anti-remontée d'humidité sur les parties en terre plein du sous-sol et comprenant :

- produit sous avis technique du CSTB
- préparation du support existant désamianté suivant recommandation du fabricant
- système composé d'un primaire bicomposant à base de résines époxy, à basse viscosité et à haut pouvoir pénétrant qui sature les pores du support à appliquer en 2 couches
- sur produit encore frais sabler à refus
- une fois sec élimination du sable en accès par aspiration
- toutes sujétions et recommandation du fabricant

Localisation:

Au sous-sol -1 du PROJET : dans salle de restauration, office, zone café 1 et zone café 2.

3.2.3 RAGRÉAGE FIBRÉ P3

Réalisation d'un ragréage fibré autolissant classement P3 sur sol existant, spécial pour réception de revêtement de sols minces et comprenant :

- avis technique du CSTB à fournir.
- la protection efficace et soignée des ouvrages attenants.
- préparation et nettoyage du support suivant DTU et recommandation du fournisseur.
- le rebouchage et le calfeutrement des trous éventuels à l'aide de produits adaptés.
- le ponçage soigné des supports à l'aide du matériel adapté, si nécessaire et le balayage.
- le nettoyage et le dépoussiérage complet afin d'obtenir une surface plane, solide, saine, sèche et propre.
- l'application d'un primaire d'accrochage adapté.
- l'application d'un mortier fibré de ragréage autolissant adapté suivant notice fabricant.
- les raccords d'enduits avec un produit adapté en pieds des parois conservées.
- après séchage, le ponçage si nécessaire à la pierre au carborundum.
- le nettoyage et le dépoussiérage complet des surfaces.
- le chargement et l'évacuation des gravats à la décharge
- toutes les sujétions de bonne mise en oeuvre et de bonne finition.

Localisation:

Au sous-sol -1 du PROJET : dans salle de restauration, office, zone café 1 et zone café 2.

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.2.4 SOL PVC U3P3 E2

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC comprenant :

- préparation et nettoyage du support suivant DTU et recommandation du fournisseur
- revêtement PVC compact multicouche, armaturé, non chargé groupe T d'abrasion, en rouleau de 2ml de large type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33 de chez GERFLOR ou équivalent, (0.7mm de couche d'usure)
- très bonne résistance au poinçonnement statique (0.03mm)
- isolation phonique 8 dB
- revêtement composé de 27 % de matières minérales, de 26% de matières inépuisables. Il sera exempt de formaldéhyde, de métaux lourds et de CMR 1 & 2 ou vPvB (très persistantes et très bioaccumulatives) ou PBT (persistantes, bioaccumulatives et toxiques) ; les produits GERFLOR sont donc conformes à REACH
- les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné seront < 10 µg / m³ et seront classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire. Il est 100% recyclable et les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées au travers du programme Gerflor Seconde Vie
- traitement de surface ProtecSol® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit
- teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- fourniture et pose à l' inversés, collés avec une colle acrylique en émulsion après préparation des supports conformément aux prescriptions du fabricant
- joints soudés à chaud à l'aide de la soudure, réalisés par superposition
- travaux comprenant également toutes chutes, coupes, découpes, arasements, nettoyage et sujétions
- compris joints de fractionnement nécessaires
- mise en oeuvre réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 62.203 de mai 1993 (DTU 53.2)

Revêtement ayant les caractéristiques suivantes :

- Norme produit : EN 649
- Isolation phonique 8dB
- Classement UPEC : U3 P3 E2 / 3C2
- Classement au feu : Bfl-s1 (M3)
- Poinçonnement statique rémanent : inf. à 0.10mm
- Résistance à l'usure: inf. à 2mm
- Groupe de résistance à l'abrasion : T

Localisation:

Au sous-sol -1 du PROJET : dans salle de restauration, office, zone café 1 et zone café 2.

3.2.5 BARRES DE SEUIL

Fourniture et pose de barres de seuil en aluminium et comprenant :

- profil à adapter suivant la hauteur de différence de sol existante à visser ou à coller suivant la localisation
- finition lisse en aluminium incolore de chez ROMUS ou similaire
- ajustage, coupes, entailles et tous détails de mise en oeuvre.
- modèle adapté aux normes PMR en vigueur.
- mise en oeuvre suivant notice technique du fabricant.
- nettoyage et le dépoussiérage complet des surfaces.
- chargement et l'évacuation des gravats à la décharge
- toutes sujétions

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

Localisation:

Au sous-sol -1 du PROJET entre sol existant du dégagement et sol neuf de la zone café 1.

3.2.6 COUVRE-JOINTS AU SOL

Fourniture et pose de couvre-joints au sol, en aluminium avec bande souple élastomère et comprenant :

- profil aluminium plat, lisse en aluminium incolore de chez ROMUS ou similaire
- largeur 80mm
- ajustage, coupes, entailles et tous détails de mise en oeuvre.
- modèle parfaitement adapté pour revêtements plastiques décrits ci-avant et adapté aux normes PMR en vigueur.
- mise en oeuvre suivant notice technique du fabricant.
- nettoyage et le dépoussiérage complet des surfaces.
- chargement et l'évacuation des gravats à la décharge
- toutes sujétions

Localisation:

Au sous-sol -1 du PROJET au passage des ouvertures élargies :

- entre office et salle de restauration
- entre zone café 1 et zone café 2

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

3.3 REVETEMENT DE SOLS SOUPLES AU R+5

3.3.1 ARRACHAGE DU REVETEMENT DE SOL SOUPLE EXISTANT

Arrachage du revêtement de sol souple existant comprenant :

- la protection des ouvrages attenants conservés (sol, parois, plinthes, menuiseries, etc...).
- tous les matériels nécessaires et adaptés à ces travaux.
- la dépose et l'évacuation de tous les ouvrages accessoires tels que couvre-joints, seuils, etc... non conservés.
- l'arrachage des revêtements de sols souples.
- la découpe proprement le long de plinthes existantes conservées.
- le grattage de la colle.
- l'arrachage du ragréage.
- le nettoyage et le dépoussiérage complet des surfaces.
- le chargement et l'évacuation des gravats à la décharge.

Localisation:

Au R+5 de l'EXISTANT : dans salle CA et archives.

3.3.2 RAGRÉAGE FIBRÉ P3

Réalisation d'un ragréage fibré autolissant classement P3 sur sol existant, spécial pour réception de revêtement de sols minces et comprenant :

- avis technique du CSTB à fournir.
- la protection efficace et soignée des ouvrages attenants.
- préparation et nettoyage du support suivant DTU et recommandation du fournisseur.
- le rebouchage et le calfeutrement des trous éventuels à l'aide de produits adaptés.
- le ponçage soigné des supports à l'aide du matériel adapté, si nécessaire et le balayage.
- le nettoyage et le dépoussiérage complet afin d'obtenir une surface plane, solide, saine, sèche et propre.
- l'application d'un primaire d'accrochage adapté.
- l'application d'un mortier fibré de ragréage autolissant adapté suivant notice fabricant.
- les raccords d'enduits avec un produit adapté en pieds des parois conservées.
- après séchage, le ponçage si nécessaire à la pierre au carborundum.
- le nettoyage et le dépoussiérage complet des surfaces.
- le chargement et l'évacuation des gravats à la décharge
- toutes les sujétions de bonne mise en oeuvre et de bonne finition.

Localisation:

Au R+5 du PROJET : dans salle CA et office.

3.3.3 SOL PVC U3P3 E2

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC comprenant :

- préparation et nettoyage du support suivant DTU et recommandation du fournisseur
- revêtement PVC compact multicouche, armaturé, non chargé groupe T d'abrasion, en rouleau de 2ml de large type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33 de chez GERFLOR ou équivalent, (0.7mm de couche d'usure)
- très bonne résistance au poinçonnement statique (0.03mm)
- isolation phonique 8 dB
- revêtement composé de 27 % de matières minérales, de 26% de matières inépuisables. Il sera exempt de formaldéhyde, de métaux lourds et de CMR 1 & 2 ou vPvB (très persistantes et très bioaccumulatives) ou PBT (persistantes, bioaccumulatives et toxiques) ; les produits GERFLOR sont donc conformes à REACH
- les émissions dans l'air de TVOC à 28 jours (NF EN 16000) du revêtement sélectionné seront < 10

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

µg / m³ et seront classées A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire. Il est 100% recyclable et les chutes de pose peuvent être collectées et recyclées au travers du programme Gerflor Seconde Vie

- traitement de surface Protecsoil® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit
- teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- fourniture et pose à lés inversés, collés avec une colle acrylique en émulsion après préparation des supports conformément aux prescriptions du fabricant
- joints soudés à chaud à l'aide de la soudure, réalisés par superposition
- travaux comprenant également toutes chutes, coupes, découpes, arasements, nettoyage et sujétions
- compris joints de fractionnement nécessaires
- mise en oeuvre réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 62.203 de mai 1993 (DTU 53.2)

Revêtement ayant les caractéristiques suivantes :

- Norme produit : EN 649
- Isolation phonique 8dB
- Classement UPEC : U3 P3 E2 / 3C2
- Classement au feu : Bfl-s1 (M3)
- Poinçonnement statique rémanent : inf. à 0.10mm
- Résistance à l'usure: inf. à 2mm
- Groupe de résistance à l'abrasion : T

Localisation:

Au R+5 du PROJET dans office.

3.3.4 SOL TEXTILE FLOQUÉ EN LAMES

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué en lames à poser sur sol existant et comprenant :

- la pose sera réalisée sur sol plan, solide, sain, sec et propre
- revêtement de sol textile floqué en lame plombante amovible imprimé en impression Haute Définition d'aspect velours ras en lames 25 x 100 cm de type FLOTEX lames / lames S de chez FORBO ou similaire
- composé de fibres de polyamide, implantées par flocage électrostatique dans une sous-couche PVC 100 % recyclé, de par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible
- lavable à l'eau et résistant aux agents tachants et détergents
- la lame plombante à envers recyclé pourra être déposée pour être lavée à l'eau puis repositionnée après séchage
- mise en œuvre et type de colle suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12
- la colle devra être compatible avec le support et le revêtement
- classement E2 : joints bord à bord
- les coupes seront réalisées au ras des plinthes bois existantes conservées
- compris coupes, pertes et toutes sujétions d'exécution
- la notice d'entretien devra être transmise dans le DOE
- le revêtement devra impérativement bénéficier d'une garantie de 10 ans
- teinte au choix de l'architecte

Revêtement comprenant :

- référence type FLOTEX lames / lames S de chez FORBO ou équivalent dans les gammes "ombré / montage / frameweave / converge / refract / triad / box-cross / seagrass / wood / marble / concrete" au choix de l'architecte

DESCRIPTIF TEXTE

Affaire : 2605004 AMÉNAGEMENT DE LA ZONE RESTAURATION ET DE LA SALLE DE CONSEIL

Lot n°3 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

- Classement UPEC : U3/U3s P3 E2 C2
- Epaisseur totale : 5mm
- Efficacité acoustique aux bruits de chocs : $\Delta L_W = 19$ dB
- Coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H)
- Classement au feu : Bfl-s1
- taux d'émission de TVOC < 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, classe A+

Localisation:

Au R+5 du PROJET dans salle CA.

Compris un carton de 10 lames à laisser à disposition du Maître d'Ouvrage.

3.3.5 BARRES DE SEUIL

Fourniture et pose de barres de seuil en aluminium et comprenant :

- profil à adapter suivant la hauteur de différence de sol existante à visser ou à coller suivant la localisation
- finition lisse en aluminium incolore de chez ROMUS ou similaire
- ajustage, coupes, entailles et tous détails de mise en oeuvre.
- modèle adapté aux normes PMR en vigueur.
- mise en oeuvre suivant notice technique du fabricant.
- nettoyage et le dépoussiérage complet des surfaces.
- chargement et l'évacuation des gravats à la décharge
- toutes sujétions

Localisation:

Au R+5 du PROJET au droit de la porte :

- entre office et dégagement
- entre salle CA et dégagement